



Genève, le 25 mars 2008

Le Conseil d'Etat

4401-2008

Assemblée des Mal-logés
p/a Communauté genevoise d'action
syndicale
Terreaux du Temple 6
1201 Genève

Concerne : Politique du logement

Mesdames, Messieurs,

Votre courrier non daté reçu en Chancellerie le 6 mars 2008 nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

Par la présente, le Conseil d'Etat tient à vous assurer que le droit au logement, consacré par la Constitution genevoise, figure parmi ses priorités. C'est dans cette perspective qu'il a ouvert, en début de législature, des négociations avec l'ensemble des partenaires économiques et sociaux du logement. Cette démarche a abouti, le 1^{er} décembre 2006, à la conclusion d'un accord historique sur le logement puis, le 18 mai 2007, à l'adoption, à l'unanimité du Grand Conseil, de la nouvelle loi sur la construction de logements d'utilité publique.

Afin d'évoquer avec vous différents aspects de cette politique, de même que d'autres questions, telles que celles des évacuations ou de la mise à disposition de lieux pour la culture, nous vous invitons à rencontrer une délégation du Conseil d'Etat composée de Messieurs Laurent Moutinot, Président du Conseil d'Etat, Charles Beer, Conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique, et Mark Muller, Conseiller d'Etat en charge du département des constructions et des technologies de l'information, lors d'une séance qui se tiendra le :

Jeudi 8 mai 2008 à 14 heures

au département des constructions et des technologies de l'information
Place de la Taconnerie 7, 2^{ème} étage

Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :

Robert Hensler

Le président

Laurent Moutinot